

## Aides transitoires 2, aides de novembre et indemnité de chômage partiel

### Chers entrepreneurs,

nous connaissons vos grands défis économiques à l'heure actuelle. Pour cette raison, nous vous encourageons à demander l'aide économique fournie par le gouvernement fédéral si nécessaire.

### Aide-transitoire II


Une aide transitoire est une subvention en cas de **baisse des ventes liée à Corona**. L'aide transitoire II **couvre les mois de financement de septembre à décembre 2020**. Les demandes pour cette période peuvent être faites immédiatement. Pour demander une aide transitoire, veuillez contacter un conseiller fiscal, un auditeur, un comptable assermenté ou un avocat.

### Aide de novembre


Le gouvernement fédéral soutient les entreprises ou les travailleurs indépendants concernés par une "aide économique extraordinaire", appelée aide de novembre. Ils reçoivent une aide rapide et non bureaucratique sous forme de subventions. **La subvention s'élève à 75% du chiffre d'affaires moyen respectif en novembre 2019**, sur une base quotidienne au prorata de la durée des fermetures liées aux corona.

Les indépendants peuvent également utiliser le chiffre d'affaires mensuel moyen en 2019 comme chiffre d'affaires de comparaison. Pour les personnes éligibles qui ont commencé leurs activités commerciales **après le 31 octobre 2019**, le **chiffre d'affaires mensuel en octobre 2020** ou le chiffre d'affaires mensuel moyen depuis la fondation peuvent être sélectionnés comme chiffre d'affaires de comparaison.

**Important!**  **Le délai de demande pour les deux types d'aide se termine le 31 janvier 2021**


**Important**  **Les deux types d'assistance ne peuvent être demandés qu'avec l'aide d'un tiers auditeur** (conseiller fiscal, contrôleur économique, comptable assermenté ou avocat)

**Important!**  **Recherche en ligne d'un conseiller fiscal et contrôleur économique**  
<https://www.dstv.de/suchservice/steuerberater-suchen>

**Important!**  **Autres informations et la procédure de demande** sur le site  
<https://www.ueberbrueckungshilfe-unternehmen.de>

### L'indemnité pour le chômage partiel

L'allocation de chômage partiel aide votre entreprise à retenir des travailleurs précieux, même si vos employés ont temporairement trop peu de travail. Pour la période de chômage partiel, elle rembourse une partie de la rémunération de vos salariés. De plus, on vous rembourse vos cotisations sociales moins l'assurance chômage sur une base forfaitaire.

**Important!**  **Votre voie pour avoir l'allocation de chômage partiel**  
<https://www.arbeitsagentur.de/m/corona-kurzarbeit/>

En cas de questions, adressez vous au:

Service des employeurs  
E-Mail: [Dessau-Rosslau.Arbeitgeber@arbeitsagentur.de](mailto:Dessau-Rosslau.Arbeitgeber@arbeitsagentur.de)  
Tel. 0800/4 5555 20

EMI Centre de conseil  
[emi@eplan-consult.de](mailto:emi@eplan-consult.de)  
0391/288 98 958